

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XL (1^{er} fascicule), 1910.

L. RENARD : *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1909*. (pp. 1 à 8). Eug. POLAIN : *Deux bibliographies liégeoises à rectifier : Philippe Ferinckx et Thomas de Ryc*, médecins du prince Ernest de Bavière. L'auteur prouve, au moyen d'actes découverts dans le protocole du notaire Hadin et dans les Archives de la Chambre des Comptes de Liège, que Philippe de Gerinckx, mourut non pas le 30 novembre 1604, mais avant 1592 et que Thomas de Ryc devint médecin du prince Ernest de Bavière, entre 1583 et 1592 et que c'est dans cet intervalle de temps qu'il dut épouser la veuve de son prédécesseur.

(p. 9 à 18). M. DE PUYDT : *Notice sur la station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg néerlandais), sur les ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Rijckholt*. — Cette station constitue, à cause de la grande masse des produits caractéristiques, le gisement le plus important parmi les stations néolithiques de la vallée de la Meuse, entre la frontière française et la ville de Maestricht.

(p. 19 à 34). F. TIHON : *Notes sur les perons*. — La question de l'origine des « perons » est un de ces problèmes autour duquel les érudits bataillent et se disputent depuis longtemps sans arriver à un accord unanime. Après l'abbé Louis, F. Henaux, Jos. Demarteau, le baron de Chestret, le comte Goblet d'Alviella, Vanderkindere, L. Naveau et God. Kurth, M. Tihon nous expose son opinion sur ce sujet si intéressant parce qu'il met en question l'origine de nos libertés municipales et de la patrie liégeoise elle-même. M. Tihon a le grand mérite d'avoir dirigé ses recherches d'une manière moins exclusive que ses prédécesseurs et d'examiner, non seulement le « perron » liégeois, mais aussi tous les perrons étrangers qu'il a retrouvés en dehors de la principauté. Il a ainsi accumulé beaucoup de notes intéressantes et nouvelles. Malheureusement l'abondance de celles-ci nuit un peu à la clarté de sa démonstration. Hâtons-nous d'ajouter que ses conclusions nous apparaissent tout à fait vraies et de nature à clore enfin l'interminable controverse. Pour les uns, le perron a dès l'origine un emblème civil des libertés municipales, ou le symbole de la franchise accordée sur les marchés. La croix qui surmonte le perron n'est qu'une addition postérieure qui peut être supprimée sans défigurer la colonne symbolique (1). Pour d'autres, au contraire, le perron n'est qu'une croix surhaussée, dressée sur quelques marchés et il n'y eut jamais de vrais perrons sans une croix. Placée sur ce terrain, la polémique devait fatalement dévier dans les querelles de partis et les érudits se sont, en effet, prononcés en interprétant les documents d'une manière conforme à leurs opinions politiques. Ils ont pu de bonne foi invoquer en leur faveur les sources les plus anciennes, parce qu'il y a au fond dans l'une et l'autre thèse une part de vérité, comme le démontre l'opuscule du docteur Tihon.

(1) Voyez *Wallonia*, t. XI (1903), p. 15.

Il existe en dehors du pays de Liège des perrons sans croix, tel celui de Namur, qui ont la même signification que le perron de notre marché. Ces perrons ne sont rien d'autre que des emblèmes de juridiction que l'on retrouve à l'époque antérieure au Christ sous la forme de mégalithes ou grosses pierres. Beaucoup de ces mégalithes furent consacrés à l'époque chrétienne et transformés ou rehaussés d'une croix, de même que beaucoup de petits temples païens furent convertis en chapelles vouées à quelque saint. Plus tard, les souverains temporels firent imposer aux perrons leurs propres emblèmes. Or, dans le pays de Liège, le souverain temporel était l'évêque. Il est donc certain que le perron liégeois portait la croix dès l'origine de la principauté. Supprimez celle-ci, il reste encore un perron, mais ce n'est plus le perron liégeois. Le perron n'est donc à l'origine qu'un signe de juridiction et comme celle-ci appartenait tout entière au prince-évêque et à ses échevins, le monument servit d'abord à la publication des volontés princières et des sentences scabinales : le « cri du perron » était alors l'équivalent de ce que serait aujourd'hui l'insertion au Journal officiel. Mais bientôt l'autonomie urbaine s'affirme en face de l'autorité princière et peu à peu le perron change de signification : il devient un organe de publicité municipale et un symbole de la liberté communale. Cette évolution est achevée dès le XIV^e siècle et dès lors le perron se répandit dans les autres villes de la principauté toujours avec le même caractère symbolique.

(p. 35 à 40). Jean SERVAIS : *Découverte d'un cimetière franc à Herstal*. — Le cimetière a été retrouvé dans un jardin de la rue Soula-Chapelle à Herstal. Il renfermait plusieurs tombes ; l'auteur en indique les dimensions et décrit scrupuleusement leur mobilier funéraire.

(p. 41 à 46). G. YERNAUX : *Sur un tronçon de voie ancienne entre Sprimont et Hamoir*. — L'auteur détermine la partie de route qui reliait au moyen âge et probablement à l'époque belgo-romaine le plateau de Sprimont et le pays de Liège à l'Ourthe supérieure, depuis Damrée jusqu'à Ville, en passant par Florzé, Aywaille, Awan, Xhoris, Ferrières. Cette route joua un rôle économique très important jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, parce qu'elle reliait le pays de Liège et la vallée de la Vesdre avec le pays de Ferrières très riche en minerais de fer.

(p. 47 à 64). E. FAIRON : *Notice sur la fabrication des canons à Liège au XVI^e siècle*. — C'est surtout au XVI^e siècle que se développa à Liège, l'industrie des armes à feu. Les fonderies de fer établies dans notre banlieue fabriquaient une quantité considérable de canons et de boulets en fer. Cette notice reproduit deux contrats passés par un industriel liégeois, nommé Gauthier Godefroid, avec le gouvernement espagnol des Pays-Bas, en 1575, pour la fourniture de 576 milliers de boulets de fonte et 300 canons de différents calibres. Les canons en fer avaient la préférence des chefs d'armée parce qu'ils étaient plus rapidement fabriqués et qu'ils coûtaient beaucoup moins cher ; les canons de bronze étant beaucoup plus résistants et restaient préférés pour

les grosses pièces de siège. Mais l'industrie du laiton n'existait pas à Liège et l'artillerie en bronze devait être achetée à l'étranger. C'est ainsi que nous voyons les États de Liège, passer un contrat avec les fondeurs Emondts de Maestricht, pour remplacer les batteries empruntées à la Cité et gravement endommagées au siège de Huy, en 1595.

(p. 65 à 97). G. PETY DE THOZÉE : *Le Crésus liégeois Jean Curtuis, seigneur d'Oupeye, et sa famille (1200-1851)*.

(p. 99 à 115). A. MICHA : *La fondation Darchis*. — Lambert Darchis, né à Liège, le 31 juillet 1625, avait fondé à Rome un hospice destiné à loger ses compatriotes séjournant dans la Ville Éternelle. Cet hospice fut transformé en Collège douze ans après la mort du fondateur. M. Micha fait l'histoire de cette institution si bienfaisante pour les artistes liégeois. Pendant longtemps les revenus de la fondation furent employés au seul profit des étudiants en théologie, et les autorités civiles durent batailler longtemps pour faire rendre aux élèves de nos Académies la part à laquelle ils avaient droit dans les revenus de cette fondation.

(p. 117 à 130) L. RENARD. — *Jean-Remy-Marie-Jules, baron de Chestret de Haneffe (1833-1902)*. Notice biographique.

Émile Fairo.

REVUES ET JOURNAUX

Un album de dessins attribués à Joachim Patenier, par Pierre BAUTIER (*Bulletin des Musées royaux*, janvier). — En possession de M. Paul Errera, il appartient à Adolphe Dillens, qui l'avait découvert dans un château du Brabant hollandais. Le filigrane du papier en établit l'authentique provenance. Il contient 84 feuillets de croquis, qu'on attribue à Patenier ou à l'un de ses disciples immédiats, en raison d'une frappante analogie technique avec un dessin de l'Albertina considéré traditionnellement comme de la main du maître. L'auteur donne une analyse minutieuse du contenu, avec reproductions. Le paysage y apparaît absorbant et complet, le paysage de verdure y domine ; la vie rurale, microscopique, s'y meut en un décor précis ; les personnages y sont rares ; on rencontre sur plusieurs feuillets de fort intéressantes caravelles ; l'album contient, subsidiairement, des études d'autre sorte, à seule fin, dirait-on, de démontrer que le paysage ne pouvait être alors traité en genre spécial mais encadrait nécessairement des scènes religieuses.

Francis Nautet, par Gustave VAN ZYPE (*L'Éventail*, 5 février). — Il y a seize ans qu'il a disparu. Certes on ne l'a pas oublié. Et personne, jamais, n'a pu tracer, même sommairement, l'histoire de notre mouvement littéraire, sans évoquer son souvenir, sans rappeler son nom et son œuvre. On s'occupe dans sa ville natale, à Verviers, de lui rendre un hommage, de perpétuer sa mémoire. Il y aura là une réparation nécessaire.

Depuis quelques années les écrivains belges, sans jouir du grand succès que connaissent leurs confrères d'autres pays, ont graduellement conquis l'attention du public. Si on ne les lit pas beaucoup, du moins on leur accorde quelque déférence, et l'on ne conteste plus l'utilité de leur tenace effort. Et les nouveaux venus, tant de raison qu'ils aient encore de se plaindre, ne se représentent pas bien pourtant ce que fut la situation de leurs aînés. C'est à l'époque où une indifférence systématique environnait les écrivains artistes que « Nautet choisit la tâche la plus ingrate : celle du critique, du critique littéraire. Alors qu'on ne voulait pas lire les romans, il eut cette audace presque paradoxale de publier des livres d'analyse et de commentaire, de ces livres qui s'adressent, dans les pays où on lit beaucoup, à l'élite des lecteurs. Il consacrait, dans ses « Notes sur la Littérature moderne », des études savantes, sagaces et subtiles, à Taine ou à Tolstoy, à des tendances littéraires, à des mouvements d'idées, ou même aux œuvres de ces Belges que personnes ne lisait. Et il entreprenait dans l'« Histoire des Lettres belges d'expression française », de déterminer les origines et les caractères de cette littérature sans lecteurs. Pour faire cela, il fallait une confiance, une ferveur et un désintéressement touchant à la candeur.

« Et c'était bien cela. Cet homme souriant et qui, dans la conversation, pouvait, par la tournure hardie de l'esprit, paraître sceptique, était un candide : il avait gardé la fraîcheur et l'enthousiasme du collégien exalté par l'idée pure et qui croit tous les hommes acquis au même culte. Seuls ceux qui gardent cette foi absurde et noble peuvent conserver la force d'œuvrer malgré leur temps. Chez Nautet, elle était intacte. Intacte, ou à peu près : peut-être était-elle depuis longtemps atteinte ; mais il la défendait contre sa propre clairvoyance, et sans doute était-ce de ce combat intérieur que son sourire avait souvent quelque chose d'attristé, d'attendri. Nautet, l'analyste sagace, avait un peu de pitié pour sa propre candeur passionnément sauvegardée.

« Chez la plupart de ses contemporains, il y eut le même état d'esprit. Il fallut, à ceux qui furent, il y a vingt-cinq ou trente ans, ses compagnons d'armes dans cette lutte pleine de défis d'où devait sortir la littérature de chez nous, cette candeur volontaire, têtue, pour ne pas céder au découragement. Ses compagnons eurent du moins la joie de connaître les heures de victoire. S'ils ont péniblement ouvert les chemins, du moins ont-ils pu y marcher un jour avec la joie de mesurer la route parcourue. Cette joie-là, Nautet ne l'a pas connue. Il est mort avant que vint cette heure, par lui préparée. Et l'on peut même se demander s'il a jamais sérieusement espéré la voir venir, s'il n'a pas travaillé avec cette pensée — elle était un peu dans son sourire indulgent et volontaire — qu'il fallait croire, qu'il fallait espérer, uniquement parce que la beauté est dans l'espoir et dans le labeur, et parce qu'il est noble d'être dupe d'un grand dessein.

« On ne rendra jamais aux hommes de cette période héroïque de de notre littérature un assez éclatant hommage. Jamais on ne parera

d'assez de fleurs le souvenir de Francis Nautet, qui, comme Max Waller, mourut en pleine bataille, souriant malgré l'amertume de ne point voir arriver la victoire ».

Gérard de Nerval à Liège, par Alfred DUCHESNE (*La Meuse* du soir, 4 février). — Il a passé autrefois dans nos murs et il a consigné ses impressions dans un livre intitulé *Lorely, scènes de la vie allemande*, paru en 1853. Revenant d'Allemagne, arrivé à Liège « il courut d'abord au plus pressé, c'est-à-dire au plus beau, c'est-à-dire à la cour du palais des princes-évêques. Il en admira surtout les magnifiques galeries aux colonnes de granit sculpté, ainsi que les voûtes et les murs en brique rouge, sur laquelle se détache la colonnade noire. Il ne décrit pas les merveilles de cet édifice qui, avec le Zwinger de Dresde et l'hôtel-de-ville de Bruxelles, est une des œuvres architecturales les plus justement célèbres de l'Europe du Nord. Il craignait de rivaliser avec les écrivains et particulièrement avec Hugo et Dumas qui célébrèrent dans les termes admiratifs que l'on sait la splendeur grave et variée de notre vénérable palais. On ne peut que regretter cette timidité. Quelle description n'eût-il pas faite notamment de la seconde cour dont le souvenir nostalgique obsède tous ceux dont la mélancolie y rêva parmi les pierres armoriées et les débris de statues ? »

Gérard de Nerval admira beaucoup nos nombreuses églises, peu remarquables extérieurement, mais dont trois ou quatre offrent, à son avis, des intérieurs merveilleux. Il ne manqua pas d'aller jusqu'à la citadelle, d'où il contempla le superbe panorama de la vallée. Il descendit vers le centre et se promena dans le dédale des rues étroites qui entourent les halles, puis il se dirigea vers le pont des Arches : « Du milieu de » ce pont, dit-il, la vue est magnifique de tous les côtés : les hauteurs de la » citadelle et les coteaux qui fuient vers le Midi, parés des dernières verdu- » res de la saison, la Meuse qui se perd dans les noires Ardennes, les tours » et les clochers de briques que le soleil rougit encore ; le faubourg d'Outre- » Meuse coupé par une autre rivière, l'Ourthe qui y trace de joyeux îlots ; » puis, sur le quai de la rive gauche, un vaste emplacement où se tient la » foire, où se presse la foule bariolée autour des étalages, des cirques et » des bateleurs.

Il revint ensuite vers le centre, et s'arrêta à la place du Marché où il remarqua les trois fontaines construites en forme de pavillon comme celle des Innocents et l'Hôtel-de-Ville, « le seul, du reste en Belgique, qui ne soit pas un chef-d'œuvre d'architecture gothique. »

Il signale enfin le Théâtre, grand et lourd, bâti sur le modèle de l'Odéon et dont M^{lle} Mars a posé la première pierre en 1818, les rues brillantes qui l'avoisinent, la cathédrale, et « les bâtiments et les jardins de la » Sauvenière, riante abbaye aux tours de brique rouge et aux clochers » d'étain effilés ; une petite rivière, bordée de peupliers et de longs » berceaux de feuillage, entoure ce quartier paisible dont la physionomie » appartient encore à la ville gothique. »

« Quant aux mœurs de notre ville, Gérard de Nerval nous donne sur ce point des détails curieux. Il rappelle tout d'abord la rancune que les Liégeois gardèrent à Dumas. L'intrépide romancier avait, en effet, prétendu qu'on ne peut trouver à dîner à Liège qu'à une certaine heure du milieu de la journée ; que le pain y est inconnu et qu'on n'y mange que du gâteau et du pain d'épice ; que les Wallons ne peuvent supporter les Flamands et enfin, que les draps de lit sont étroits comme des serviettes et qu'un Français ne peut demeurer couvert dix minutes dans un lit liégeois. Ces critiques étaient bien innocentes. Gérard de Nerval crut pourtant devoir y apporter une restriction. A son sens, Dumas aurait pu généraliser son observation à la plus grande partie de la Belgique et ménager ces braves Wallons — notez qu'il ne nous considère pas comme des Flamands, ainsi que le fit Hugo. — en qui il voit des compatriotes. A ce propos il nous adresse un compliment qui sera apprécié de tous les Wallons qui se piquent de bien parler et d'écrire correctement le français : « C'est une » chose qui frappe vivement le voyageur, qu'à sept ou huit lieues de la » frontière prussienne on rencontre toute une province où le français se » parle beaucoup mieux que dans la plupart des nôtres ; le patois wallon » n'est lui-même qu'un français corrompu qui ressemble au picard, tandis » que le flamand est une langue de souche germanique. » Voilà qui nous vengera de bien des critiques et de bien des moqueries. Il importe toutefois de relever dans ces paroles l'erreur grossière que tant de nôtres partagent et qui consiste à dire que le wallon n'est qu'un français corrompu. Le wallon est un parler roman au même titre que le français, l'italien et l'espagnol, et il n'est pas plus du français corrompu que le néerlandais n'est de l'allemand déformé. »

Origine wallonne des peintres Teniers, par Jules DEWERT. (*Bull. de la Commission roy. d'Histoire de Belgique*, t. 80, 1911). — L'attention a été ramenée sur l'origine de ces artistes par un article de M. de Pauw, dans le même Bulletin, posant la question de savoir si Teniers II ne pouvait pas se targuer de descendre d'un homme illustre, Jean Taisnier. La parenté de ce dernier avec les peintres anversois n'était pas établie et du reste l'article contenait des erreurs. C'est un ancien archiviste d'Ath, Emmanuel Fourdin, qui, dans une note succincte, a le premier signalé l'origine athoise des Teniers. Dès 1857, cette origine se trouvait affirmée et publiée, mais avec des obscurités, que M. Dewert prend à tâche de dissiper. Dans ce but, il reprend la question tout entière, étudiant minutieusement les actes et documents. Il parvient à les rattacher et à établir l'histoire de la famille depuis le plus ancien ancêtre athois connu, Nicolas, qui était *vieswarier*, c'est-à-dire fripier (1460) jusqu'à Jean-Ferdinand Taisnier (né le 11 nov. 1707). Il montre la famille essaimant à Anvers et donnant naissance aux peintres illustres dont le nom d'origine se trouve par le fait transformé à la flamande et annexé. La thèse de Fourdin, reprise par de Pauw, se trouve, par ce savant mémoire, entièrement établie pour la première fois et en même temps amplement démontrée.

Les Portraits de Grétry, par Henri STEIN (*Bulletin de la Société de l'Histoire du Théâtre*, Paris, nov.-déc.). — Le plus connu des portraits de Grétry est celui qu'a peint Mme Vigée-Le Brun en 1785. « Le musicien y apparaît bien tel qu'il était, modeste et timide, l'air un peu maladif, les yeux langoureux et vagues, d'une bonhomie pleine de charme et de finesse : c'était alors un homme de 44 ans. » L'auteur énumère les divers portraits peints, gravés, sculptés. La Ville de Liège commanda un buste de Grétry destiné au foyer de son Théâtre : l'inauguration eut lieu le 23 septembre 1780 et donna lieu à divers écrits. Au théâtre actuel de la Ville, aucune trace de cet ouvrage, mais au musée local, on peut voir un buste en plâtre de Grétry attribué à Evrard : peut-on l'identifier avec celui-là ? D'autre part, au Salon de 1781 parut un buste signé Pajou, signalé par le catalogue comme étant destiné au théâtre de cette ville. L'auteur a retrouvé l'original, en plâtre. Il est de grandeur naturelle et signé (1). L'auteur compare le buste du Musée de Liège que la tradition attribue à Evrard, avec l'œuvre de Pajou, et ne peut que constater une identité à peu près absolue.

Memento. — POURQUOI PAS, 18 janvier : *Auguste Donnay* ; 25 janvier : *Adolphe Greiner* ; 1^{er} février : *Esther Deltene*, née à Lessines. Portraits de Ochs. — LA BELGIQUE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, janvier : *Sur la vie des champs*, par Benoit Bouché, charmante étude psychologique, pleine de notations pittoresques et justes, sur le paysan dans un coin de la Wallonie, entre Enghien et Ath.

PIERRE DELTAWÉ.

LA DEFENSE WALLONNE- (2)

La Vindicté. — M. Albrecht, major de la garde civique, à Anvers est promu chevalier de la Couronne.

M. Henderickx, député de la « Métropole », homme à la longue mémoire, pose aussitôt au Ministre une question qui prend une colonne

(1) Nous devons à l'aimable obligeance de notre confrère M. Frédet, administrateur de cette savante revue (86, boul. Rochechouard, Paris) la jouissance du cliché qui reproduit le buste de Pajou.

(2) Nous croyons utile à nos nouveaux lecteurs de reproduire la note que notre collaborateur M. F. MALLIEUX a publiée naguère comme introduction à ses chroniques de *Défense wallonne* (n° de mai 1911) :

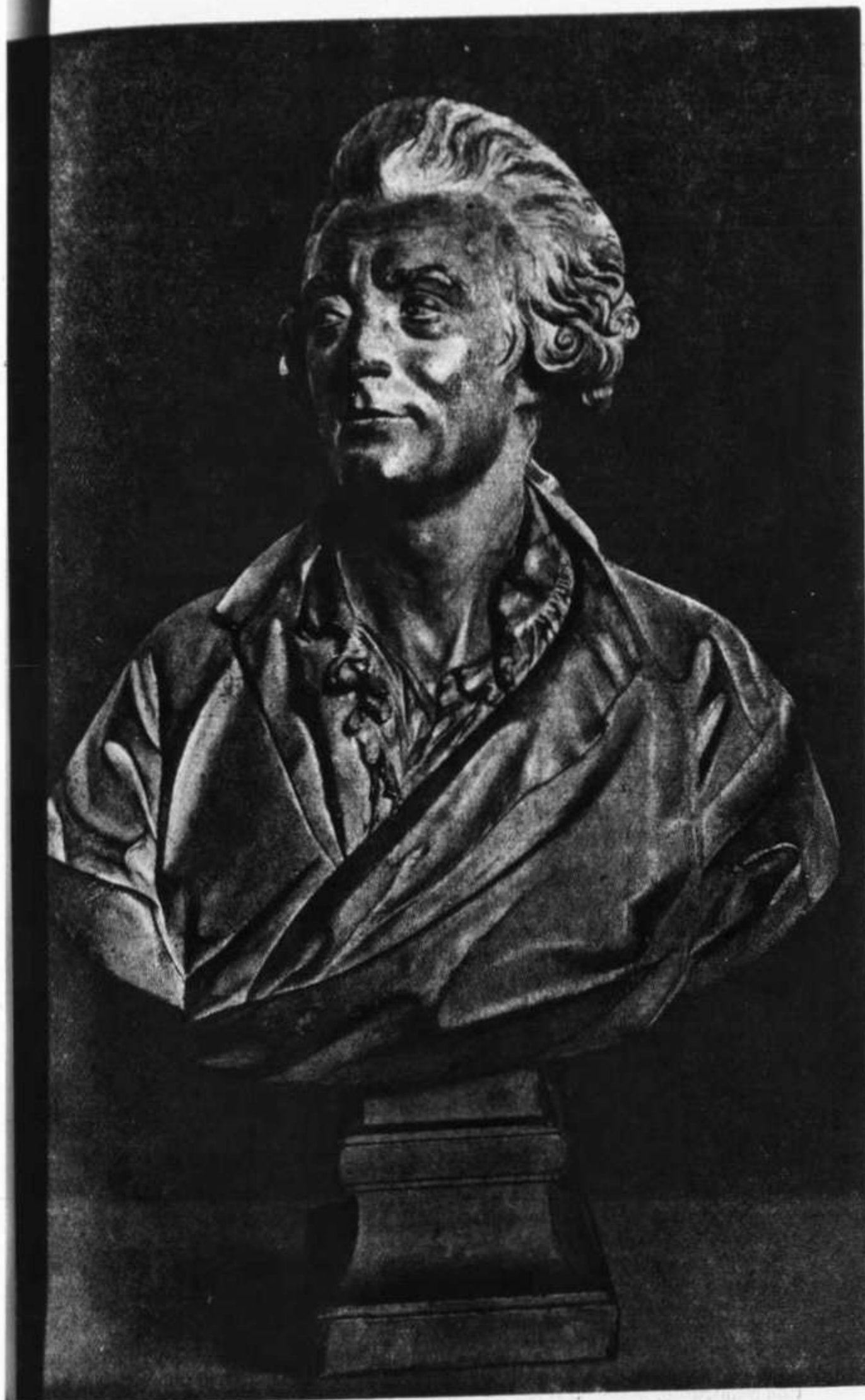
« L'enquête de Wallonia sur la néerlandisation de l'Université gantoise a démontré la préoccupation des esprits les plus calmes, la crainte d'un envahissement progressif de nos provinces par les adversaires de notre race et l'écrasement en Flandre de ceux qui veulent d'une culture émancipatrice par la langue française.

» Après l'insouciance, c'est un retour à la sagesse.

» Mais nulle œuvre sociale ne subsiste, qui se borne à l'effort, si grand soit-il, d'un moment. L'enquête doit être perpétuelle.

» Prophétiques et à longue portée sont les conclusions de nos correspondants les plus éminents.

» Tandis qu'elles demeureront vraies, chaque jour apportera des faits nouveaux dont la poussée, peu à peu, changera les positions des agresseurs,



dans l'*Analytique* du 5 décembre 1911, pour rappeler que cet officier de valeur emploie trop souvent la langue française en commandant ses hommes.

Peut-on décorer un Anversois qui parle le français à des gardes civiques ?

Au rapport de M. Henderickx, M. Albrecht se serait créé maintes difficultés pour s'adresser à ses hommes dans une langue que ceux-ci comprennent.

Et avec les journaux flamingants et je ne sais quels obscurs députés, l'excellent M. Henderickx s'indigne.

M. le Ministre de l'Intérieur a répondu que le major Albrecht était un officier des plus brillants. Mais cela n'a point apaisé la colère des mécontents.

* Le plus fier de nos officiers de lettres, Camille Lemonnier, a entendu les mêmes récriminations.

L'Opéra flamand, se prépare à jouer un drame lyrique, l'*Ile Vierge*, tiré du roman de notre connétable et mis en musique par Léon Du Bois, directeur de l'Ecole de musique de Louvain.

Ah ! quel émoi chez les purs !

C'est, dit le *Verbond der Vlaamsche Maatschappijen*, « un soufflet donné à toute la population anversoise ». Car, « il serait inimaginable qu'on représentât à l'Opéra flamand une pièce de Camille Lemonnier,

et leurs mouvements souples et persistants, stratégie de conquête, s'accompliraient sans surveillance, sous nos yeux fermés ou distraits ?

» Ne faisons point la partie trop belle à ceux qui avancent contre nous : tâchons donc à rédiger au jour la journée une chronique de leurs prétentions et de leurs gestes, afin d'éviter les surprises et les revers d'une guérilla.

» Labeur ingrat, qui requiert de la patience et de multiples collaborations. Nous en assumons les ennuis. Que chacun veuille bien être notre collaborateur, nous pourrions un jour nous déclarer satisfaits de l'œuvre. Pour faire utile besogne, il faut à l'entreprise le concours de multiples volontés : nous voudrions dans chaque ville de Flandre, en toute bourgade wallonne, un correspondant qui nous communiquât les faits intéressants, brochures, articles, livres, manifestes, conférences, que sais-je ? tout ce qui se dit et se fait dans cet esprit sectaire, baptisé du vilain mot de flamingantisme. Peu nous importe la langue du document : nous savons traduire. Ce que nous réclamons, c'est le document.

» Tous les amis de la liberté ont en cela un devoir à remplir, qu'ils soient Wallons ou Flamands ; et à ceux dont la culture française est le rêve préféré, ce devoir s'impose à l'heure actuelle, pressant, inéluctable.

» Choisir entre l'écrasement et la délivrance : la formule est simple et ne correspond que trop, malheureusement, à une réalité.

» Pour conserver et reconquérir notre liberté atteinte et nous préserver d'une emprise ennemie, nos amis et nos lecteurs sont instamment priés de nous transmettre ce qu'ils posséderont de documentation, petits faits ou grandes nouvelles — tout vient à profit à l'enquêteur.

» Ils sont assurés de la reconnaissance la plus vive de tous ceux qu'enflamment en Belgique, le sentiment de la liberté et l'amour d'une civilisation admirable. »

qui n'a laissé échapper aucune occasion de faire preuve, par des paroles et des écrits, de son mépris pour notre peuple et notre langue... »

Le musicien sera emporté dans le désastre puisqu'il a médité sur l'œuvre de ce grand coupable.

On oublie qu'il s'agit d'une œuvre d'art, et non d'un homme, d'une chose belle et non d'une opinion sur les Flamingants.

On oublie les hommages répétés que rendit à la Flandre cet écrivain de sensibilité flamande, et récemment à Cyriel Buysse.

Mais on se souvient de la page superbe donnée par le vieux lutteur à *Wallonia*, et l'on injurie.

O maître ! en êtes-vous à compter les mesquines injures ?

A Anvers même, disons-le, le bon sens a protesté. On l'a vu dans le *Nouveau Précurseur*, le *Méphisto* et autres champions de la liberté.

Conférences. — La *Ligue de l'Enseignement* s'est prise d'un beau zèle pour les lettres flamandes : elle a organisé une série de conférences sur cette littérature. Les conférences se feront en français. Elles ont pour but de dissiper les préventions des Wallons contre la langue flamande et de la leur faire étudier. Sans une exception, les conférenciers sont tous, non flamands, mais flamingants. La conclusion sera donnée, en une dernière causerie, par M. Buls. Excellent bourgmestre, bon citoyen, homme politique intègre, M. Buls est un esprit faux et partial dès qu'il touche à cette question.

Les Wallons rendent hommage aux beautés du néerlandais. La raison que la *Ligue* donne pour justifier son initiative est injurieuse pour eux. Mais ils protestent contre l'envahissement du flamand, contre les tracasseries et les vexations, contre l'ostracisme et la haine du français.

Que la *Ligue* organise donc quelques conférences flamandes pour démontrer aux peuples de l'Escaut que l'étude du français ouvrira dans leur logis une large fenêtre sur des horizons libres, elle fera un enseignement plus utile que celui auquel elle se livre aujourd'hui un peu à la légère.

* * * Les conférences du *Journal des Tribunaux* sont achevées. Après trois Wallons et trois Flamands, les organisateurs avaient convié à la tribune trois « belges » : les historiens Pirenne et Kurth, M^{re} Picard.

— Je suis impartial, s'est écrié M. Kurth, puisque je ne suis ni wallon, ni flamand, mais arlonnais, et d'origine germanique.

— Je suis impartial, a plaidé M^{re} Picard, puisque mon père était wallon, ma mère hollandaise.

Il est vrai que les deux conférenciers possèdent ce signe extérieur de l'impartialité.

Mais l'impartialité de M. Kurth, de par ailleurs homme remarquable, est d'essence et d'idéal germaniques.

Et pour symboliser la science, le grand avocat avait revêtu la robe : il parlait pour elle en plaideur ; il plaidait pour l'âme belge, demanderesse, réclamant un état-civil contesté.

M. Pirenne, lui, prétendait faire de l'histoire, ce qui est autre chose. Il ne croit pas à l'âme wallonne, il croit à l'âme belge. Il existe assez de traits communs entre Anversoïses et Hennuyers pour que l'on puisse parler de leur âme commune. Il en existe trop peu entre Hennuyers pour que l'on puisse parler d'âme wallonne... La philosophie de l'histoire offre de ces mystères.

Un géologue disait à un riche oisif :

— Ne construisez pas votre villa sur cette plage : la côte s'enfonce.

— Vraiment, fit l'autre, effrayé ; elle va disparaître ?

— Oh ! pas tout de suite, répliqua l'homme des livres : un centimètre par siècle.

Ainsi le langage des savants n'est pas toujours le nôtre, ni leur point de vue.

Faut-il donc qu'il y ait une *âme belge* pour que les Belges s'entendent ? ne peuvent-ils défendre en commun l'héritage de leurs libertés sans avoir la même âme ?

Âme belge ! inutile invention. Patriotisme suffit. Intérêt bien compris, également. *Âme belge* ! ne serait-ce pas un instrument d'oppression ?

Enseignement. — Au Sénat, le 4 Août, M. de Bast reproche au Ministre de la Justice d'avoir nommé à l'école de Ruysseleede quatre fonctionnaires wallons ; il parle surtout d'un instituteur wallon nommé premier commis et faisant fonctions de sous-directeur. (*Analytique*, p. 272).

M. Carton de Wiart répond : « Il y a à Ruysseleede 270 enfants des provinces wallonnes sur une population de 600 âmes. Sur un personnel de plus de 100 employés, il y a 4 wallons. Le nombre des surveillants flamands ignorant le français est beaucoup plus considérable. Tout le personnel enseignant sait le flamand ».

Aucun sénateur wallon ne trouvera-t-il qu'il y a là une *légère* inégalité au profit des Flamands ?

M. De Bast a persisté dans ses réclamations et M. Carton de Wiart a promis d'examiner.

Dans la réponse écrite qui n'empêcha point la discussion, le Ministre avait déclaré au surplus que des quatre fonctionnaires wallons, deux n'ont aucun rapport avec la population de l'établissement et que le nouveau commis devrait apprendre le flamand.

••• *Chambre des Représentants.* Séance du 28 novembre 1911 :

Question en flamand de MM. Van Cauwelaert, Huyshauwer et Hendrickx du 24 novembre :

Bon nombre d'études et de congrès scientifiques ont signalé, dans les derniers temps, que nos horticulteurs flamands ont, de leur métier, une connaissance scientifique et technique fort insuffisante. Cette situation, qui est de nature à inspirer de vives appréhensions pour l'avenir de notre horticulture, est due surtout au fait que l'enseignement professionnel donné à nos horticulteurs l'est presque exclusivement en langue française, ce qui empêche les jeunes gens flamands de suivre cet enseignement avec fruit. Dans ces conditions, M. le ministre n'estime-t-il pas qu'il serait opportun de transformer l'Ecole d'horticulture de l'Etat, à Gand, en une école flamande ?

Réponse : D'après les instructions que j'ai données il y a quelque temps, le conseil de perfectionnement de l'Ecole d'horticulture de l'Etat de Gand a délibéré et émis un avis favorable au sujet de l'emploi de la *langue flamande* comme langue véhiculaire pour les cours de culture de cet établissement. Je me rallie à cette délibération. Les mesures d'exécution à prendre par mon département sont à l'étude et pourront être appliquées dès la prochaine année scolaire.

••• Même séance.

M. Henderickx signale au ministre que le cours de langue de la littérature néerlandaise à l'Ecole normale de l'Etat, établie à Bruxelles, rue de Malines, est fait par une demoiselle qui connaît mal le néerlandais.

Elle a été bientôt déchargée de ce cours, mais elle ne fait plus que 12 heures de leçons par semaine, au lieu de 13 qu'elle aurait si elle continuait à enseigner le néerlandais.

Je cite *textuellement*, pour sa férocité, la conclusion de M. Henderickx, et je donne la réponse ministérielle :

M. le ministre n'estime-t-il pas qu'il y a là une injustice et qu'il y a lieu de déplacer et de remplacer l'institutrice incapable de donner l'enseignement pour lequel elle a été nommée ?

Réponse : Il résulte du rapport de l'inspection que les faits dénoncés ont été notablement exagérés.

La personne que vise la question n'avait d'ailleurs été chargée qu'à titre provisoire de l'enseignement de la langue et de la littérature flamandes. Elle a subi avec la plus grande distinction l'examen approfondi sur la langue flamande.

La répartition des branches d'enseignement entre les membres du corps professoral est subordonnée aux besoins du service.

Les faits avaient été exagérés, soit. Mais si les personnes qui passent avec la plus grande distinction des examens approfondis sur la langue flamande s'exposent à pareilles mésaventures, à quoi sert-il d'apprendre le flamand ?

••• Même en Flandre, tout le monde ne veut pas métamorphoser l'Université de Gand.

Il paraissait que la transformation était réclamée surtout pour les ingénieurs, en contact perpétuel avec les ouvriers.

Or, il existe une Association des ingénieurs sortis des Ecoles spéciales de Gand ; le Comité vient de demander aux membres s'il y avait lieu d'envoyer aux Chambres le vœu de voir le français ne plus être considéré comme langue d'enseignement dans les Ecoles spéciales de Gand.

Sur les 350 votants, 320 se sont prononcés ~~en~~ faveur du maintien du français comme langue d'enseignement ; 30 seulement se sont prononcés contre, c'est-à-dire en faveur de la « flamandisation ».

De son côté, M. Waffelaerts, évêque de Bruges, émet un avis sur la question dans une lettre pastorale : il combat la « néerlandisation » de l'Université, et recommande à son clergé de défendre la cause du français.

Par contre, au congrès des libéraux flamands, dont nous parlerons dans une prochaine chronique, des vœux furent votés en faveur de l'Université flamande.

L'étrange aventure !

On a pu dire que la parti catholique favorisait les menées flammingantes.

Voici qu'un prélat repousse certaines prétentions dont il sent le danger, à l'heure où des libéraux les acceptent.

Le premier voit que l'attaque dépasse la mesure et va tout compromettre, les seconds, à contre-cœur, suivent pour se faire de la popularité : qu'ils craignent donc le minotaure !

Les méprises. — *Deux Liégeois devenus Belges.* — Lisez cet entre-filet de la *Gazette* (8 janvier 1912) : « Le ministre des Sciences et des Arts a pensé sans doute, il y a quelque temps, qu'il y avait lieu de récompenser pour vingt-cinq ans de fonctions officielles l'un des savants dont Liège s'honore le plus, l'illustre chimiste, M. Walthère Spring ; et dimanche son nom se trouvait au *Moniteur* parmi ceux des Belges à qui était décernée la croix civique. Or, M. Spring est mort le 17 juillet dernier, et on parla longuement à cette occasion de sa carrière et de ses découvertes fameuses. Il semble que le ministre et son secrétaire général, tous deux Liégeois, aient été les seuls à ignorer la grande perte que fit la science. »

*. M. Carnegie, créant en Belgique un fonds de 200.000 dollars pour des œuvres pacifiques, expose ses motifs dans une lettre adressée au gouvernement belge. Cette lettre, publiée au *Moniteur*, forme l'exposé des motifs. Le philanthrope y écrit, et le gouvernement belge imprime ceci : *la Belgique, pays des flamands* (Pasinomie, 1911, p. 208, n. 212).

Menées pangermanistes. — M. Bolland, professeur de philosophie en Hollande, vient de faire dans la salle académique de l'Université de Gand, une conférence pour la néerlandisation de cette université. Il a engagé nos compatriotes, lui étranger, à faire une campagne violente pour obtenir cette réforme. Il a déclaré que, grâce au néerlandais, il se sentait de loin supérieur à tout philosophe de France, sa langue lui permettant mieux que la nôtre de comprendre logique, morale et psychologie. Sans la moindre modération, il a injurié le français, la France et les Belges wallons.

Apparemment, le néerlandais de M. Bolland, merveilleux pour la métaphysique, ne possède pas d'égales supériorités pour les leçons de courtoisie et de bon goût !

Lire sur cette conférence, l'excellent article de M. Van Wetter, le très bon professeur de droit romain à Gand, dans l'*Anti-flamingant*.

On aura noté que les autorités académiques avaient libéralement prêté les locaux universitaires à ce véhément orateur, — étranger et pangermaniste.

Elles les refusent à l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française* — composée de Belges flamands : régime de la liberté et de l'égalité. Bien plus : cette société n'a pu obtenir à Gand *aucun* local officiel.

Revenons-en aux commentaires des étrangers. Que ceux-ci s'intéressent à nos affaires, nous ne pouvons que nous en féliciter. Qu'ils viennent chez nous gourmander les uns, encenser les autres, c'est moins désirable.

J'admire sans réserve le bel article que M. Herriot, maire de Lyon a publié dans le *Journal* de Paris.

Mais il est permis de trouver moins bien inspirées d'autres interventions.

M. Rolland, consul de France à Bruxelles, exposait naguère dans la *Dépêche de Toulouse* ses idées sur le *flamingantisme*. Et il s'inspirait visiblement d'idées germaniques. Ne supposerait-on pas qu'il songeait à se concilier des ennemis déclarés, sûr qu'il était de rester l'ami de ces bons Wallons, malgré tout frères de la France ?

Un éditeur bruxellois, allemand ou alsacien, a publié dans une revue allemande une étude sur notre problème des langues. Le « *Mémorial de la Librairie française* » l'a traduite (14, 21, 28 déc. 1911). Et bien, M. Thron, s'il nous révèle ou confirme des faits curieux, comme celui que la revue *Germania* de M. de Ziegesaer, professeur à Bruxelles et candidat aux élections législatives de 1908, est subsidiée par un comité pangermaniste, comme l'insuccès à Bruxelles et à Gand de deux librairies flamandes, la *Vlaamsche Boekhandel* de Krijn et la succursale de la librairie néerlandaise d'Anvers, M. Thron dissimule mal des tendances germaniques ; il parle des *violences* wallonnes répondant aux revendications flamingantes et finit en disant qu'au point de vue *social*, le mouvement flamingant mérite toutes les sympathies. À côté de cela, il y a des mots aimables pour la culture française ; mais le plus clair de l'article est que M. Thron admet le rôle du pangermanisme dans les manœuvres de nos bons frères de Flandre. Et par là, il mécontentera aussi les flamingants.

À cet article rattachons la protestation véhémement, éloquentement qu'un libraire liégeois, M. George, a fait entendre dans des notes que reproduit avec éloges le *Journal des Libraires*, où il expose cette vérité commerciale que la librairie française se doit de défendre en Belgique un large marché. La culture française se doit aussi à la même tâche, avec tout le tact qu'il convient d'apporter à ces interventions morales et esthétiques.

Statistique. — Empruntons à un journal liégeois (*l'Express*, 7 oct. 1911) ces notes tirées de l'Annuaire statistique. L'auteur a considéré les quatre provinces du Nord comme flamandes, les quatre provinces du Sud comme wallonnes, et il n'a pas tenu compte du Brabant, pour lequel le calcul était très compliqué.

Au 31 décembre 1909, la moyenne d'accroissement de la population a été de 15 pour cent plus élevée dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes.

La moyenne des lettrés était, pour la partie flamande, de 65 p. c. ; en Wallonie, de 74 p. c.

En 1909, on a compté 77 mariages par 10.000 habitants en région wallonne et 74 en région flamande.

La partie flamande comptait 2.580 écoles primaires soumises à l'inspection de l'Etat (communales et adoptées), et la partie wallonne 3.787. La partie flamande comptait 1.852 écoles d'adultes et la partie wallonne 2.261.

Il y avait en pays flamand 313 bibliothèques communales et 430 en pays wallon. En 1909, il y a eu en région flamande 4.588 naissances illégitimes et en région wallonne 3.436. Dans la première, il y a eu 669 enfants naturels légitimés et dans la seconde 1.999.

Ces quelques comparaisons sont, on le voit, à l'avantage des Wallons.

Les Ministères. — Dans notre dernière chronique, nous demandions à notre sœur, la *Lutte wallonne*, si vraiment il faut considérer MM. Renkin et Carton de Wiart comme flamingants....

Nous sommes heureux d'avoir provoqué la réponse. M. Hector Chainaye démontre que ces deux ministres, et avec eux, la plupart des députés bruxellois, ont voté les lois flamingantes les plus exagérées.

A peine faut-il excepter MM. L. monnier, Janson et Féron. M. Cocq paraît le plus ferme de tous.

Disons, puisque nous venons de parler de M. H. Chainaye, qu'il a été récemment fêté par les sociétés wallonnes de l'agglomération bruxelloise et que son portrait, peint par M. Nouillet, lui a été offert en reconnaissant hommage.

Détournement des Grands Express. — Trois de nos amis, MM. Bronne, Jennissen et Jean Roger ont commencé dans la région liégeoise une campagne de conférences contre l'accomplissement de cette mesure, qui ruinerait l'avenir de notre pays. La presse liégeoise, cette fois vigilante, s'est émue. Au Parlement, M. de Broqueville a promis de tenir compte des intérêts engagés, mais il l'a fait en des termes assez généraux pour que l'espérance ne nous soit pas permise.

Un député flamand a émis le vœu que les express fussent détournés de Liège : Gand en profiterait, paraît-il, car il s'agit de faire passer chez nous les voyageurs anglais ; or le détournement des express faisant gagner les cinq ou six minutes nécessaires pour résister à la concurrence, le meurtre de Liège s'impose donc.

Vers la fin de la session parlementaire 1911, les Wallons furent servis à souhait.

M. Buyl réclame le détournement des grands express loin de Liège. Il appuie un mémoire rédigé par la Chambre de commerce d'Ostende.

Au Sénat, M. Verbeke ne se montre pas plus favorable à nos intérêts. L'*Analytique* (p. 247) rapporte en ces termes les paroles qu'il prononça à la séance du 2 août :

Nous n'avons cessé d'appeler l'attention du gouvernement sur les progrès réalisés, avec une vigilance toujours en éveil, par les lignes hollandaises. Au point de vue du trafic de transit, notamment, il importe de prendre sans tarder des mesures radicales, dont la principale consiste dans l'adoption, entre Ostende et Cologne-Dusseldorf, d'un itinéraire autre que celui que les trains internationaux suivent aujourd'hui par Gand, Bruxelles, Liège et Verviers, et qui dépasse de 90 kilomètres la distance à vol d'oiseau entre Ostende et Dusseldorf. Le trajet actuel est trop long ; la nature accidentée du terrain entre Ans et Aix-la-Chapelle ne permet pas aux trains de développer une allure suffisamment rapide, d'où une perte de temps notable ; enfin d'inévitables retards résultent encore de la surcharge du tronçon Bruxelles-Liège.

Il y aurait à réaliser un gain de deux heures et demie à trois heures et

d'avantage sur la durée des voyages, pour une vitesse tout à fait normale de 60 kilomètres à l'heure.

Dans cette assemblée même, notre honorable collègue, M. de Lanier, exprimait le 7 mars dernier, cette même manière de voir.

Le trajet de Berlin à Londres comporte actuellement : par Flessingue, 20 h. 30 m. ; par Liège-Erquelines-Calais, 21 h. 25 m. ; par Ostende 25 heures.

Or, par le trajet qui est préconisé depuis des années, et que rappelle la brochure de M. Buyl, la durée du voyage ne serait plus que de 19 heures 30 minutes. Et comme le disait, avec raison, M. Verhaegen : « la Belgique, au lieu d'assister à la ruine de sa ligne internationale, serait à même de battre tous ses concurrents ».

Il appartient au gouvernement d'agir promptement pour que ne se consume pas la décadence de notre ligne actuelle et de ne point attendre que la concurrence « ait sorti tous ses effets ».

Ainsi, Buyl, Verhaegen, de Lanier, Verbeke... Ostende souffrirait : ruinons Liège.

Peut-être bien, répond le ministre. Mais il ajoute, « Vous avez droit à tout cela, mais à une seule condition : c'est que les intérêts généraux du pays n'en souffrent pas, et qu'ils se concilient avec les intérêts de différents centres ».

Dans le discours prononcé le 28 novembre à la Chambre par M. Van Marcke, signalons une observation intéressante pour notre enquête.

Le raccordement des lignes allemandes avec Stavelot facilite singulièrement l'invasion. Le même traité avec Berlin accorde la construction d'une ligne de Bruxelles à Welkenraedt, en passant en aval de Liège : « La capitale de la Wallonie sera ainsi véritablement encerclée par les troupes envahissantes, sans que nous puissions nous défendre efficacement et même sans que nous nous apercevions de l'entrée des troupes allemandes » (*Analytique*, p. 42).

Annonçons que la Ligue antiflamingante de Liège, dont M. Jean Roger, conseiller provincial, est président, poursuit sa campagne avec ardeur.

Canalisation de la Meuse. — Les journaux bruxellois qui en parlent ignorent totalement l'intérêt que ces travaux présenteraient pour Liège.

La Hollande a fait savoir à notre gouvernement que chaque pays devrait faire à ses frais, sur son territoire, les travaux nécessaires.

Et les journaux bruxellois de trouver que la Meuse n'est point une voie de communication naturelle, et que sa canalisation ferait tort au port d'Anvers....

Qu'importent Liège et les Wallons ?

Faut-il commenter ?

(Cf. *Gazette*, 8 j. 1912, citant et approuvant le *Bien public*).

Lisez encore ces lignes dans la *Gazette* du 8 janvier :

L'extension vers les Flandres des eaux de l'agglomération bruxelloise est autorisée officiellement.

Un immense aqueduc sera conduit allant d'Uccle à Gand et qui fournira d'eau potable les villes et communes suivantes : Gand, Bruges, Ostende,

Blankenberghe, Assche, Alost, Termonde, Saint-Gilles, Lebbeke et Saint-Nicolas.

C'est un progrès important.

Or, ces eaux viennent totalement des sources d'Ardenne. Précisons : de Modave.

Notez : 1°) la disette absolue d'eau dont ont souffert l'été dernier de multiples villages ardennais. 2°) aux portes de Liège des localités populeuses comme Grivegnée sont presque totalement privées d'eau.

Concluez.

Les inscriptions flamandes. — Au mois de novembre dernier un voyageur signale à Marbehan, dans la salle des pas perdus de la gare, un tableau indiquant l'emplacement et l'horaire des trains. Le texte flamand précède le français — absolument comme si l'on se trouvait en Flandre. Mais peut-être est-on là en pays conquis ?

* Dans le même goût :

On sait que le facteur des postes inscrit sur la quittance dont il n'a pu opérer le recouvrement, les mots : payera au bureau.

Un fonctionnaire zélé vient d'imaginer une bandelette bilingue qui dira la même chose en flamand. Son emploi sera obligatoire en Wallonie.

Les petites vexations. — Extrait du journal *Le Soir* du 12 nov. :

L'ordre de service suivant vient d'être distribué au personnel des postes :

La plupart des boîtes aux lettres qu'on accroche aux trains vicinaux et aux malles-poste circulant dans la région flamande du pays portent l'inscription : « Boîte aux lettres. — Brievenbus », au lieu de « Brievenbus — Boîte aux lettres », contrairement aux règles tracées en matière d'emploi des langues. Les bureaux que la chose concerne feront repeindre immédiatement celles de ces boîtes dont le texte bilingue est disposé de la sorte.

Des plaques émaillées « Brievenbus. — Boîte aux lettres » seront substituées aux écritaux « Boîte aux lettres. — Brievenbus » qui sont apposés sur beaucoup de boîtes ordinaires, en bois, installées en pays flamand ».

* Veut-on lire ce joli récit de *la Chronique* (14 janvier 1912), pris sur le vif ?

Dernièrement une superbe automobile, conduite par un monsieur ne parlant pas flamand (retenez bien ce détail), passait à une vive allure dans les rues d'une commune classée officiellement parmi les localités flamandes — bien que tout le monde y parle français.

Un agent de police (politie-agent) constata l'excès de vitesse et fit rapport à son commissaire, lequel se mit à élaborer un procès-verbal. — en flamand naturellement.

— Automobile?... comment dites vous cela en flamand, Magloire ? (« Magloire », c'est le nom de l'agent).

— Automobiël, mynheer de commissaris.

— Ce n'est pas du flamand officiel, cela... Voyons le dictionnaire.

Et, après de patientes recherches littéraires, le commissaire édifia un mot néerlandais de vingt-sept lettres signifiant : « Machine à roues transportant un homme sans le secours de chevaux, et par le seul effet de rouages mus par la vapeur ou l'électricité ».

La suite de l'instruction se fit en français, à la demande de l'inculpé.

Or, il arriva que le magistrat du parquet mis en présence du mot créé par l'ingénieux commissaire crut devoir le traduire par « motocyclette ».

De là une joyeuse confusion à l'audience. L'agent Magloire dépose que « l'automobile » de M. X... allait à vive allure.

— On ne vous parle pas d'automobile, mais de motocyclette, fait observer le président.

— Il n'y avait pas de motocyclette.

— Alors, le corps du délit fait défaut : qu'en pensez-vous, monsieur le substitut ?

Je m'en réfère à la sagesse du tribunal.

L'avocat de l'inculpé se garda bien de donner la clef du quiproquo.

M. X... fut acquitté et, pour comble de chance, une poursuite rectifiée devient impossible, la prescription étant acquise.

Par reconnaissance, il s'est abonné au « *Laatste Nieuws* ».

Cette histoire a le mérite d'être absolument authentique.

Wallonia a lancé des cartes postales enrichies de légendes (0,75 fr. le cent, franco).

Voici le texte des deux premières :

La question des Langues.

La Belgique n'est pas un pays bilingue, car pas un Wallon n'a adopté la langue flamande. Seul, le pays flamand est bilingue puisque près d'un million de Flamands y ont adopté le français.

C'est pourquoi un régime uniquement français peut seul convenir à la Wallonie, tandis qu'en pays flamand un régime bilingue s'impose.

Vouloir rendre la Wallonie bilingue et la Flandre exclusivement flamande est la double iniquité que poursuit le flamingantisme et contre laquelle doivent s'élever les Wallons — et aussi les Flamands de bonne foi.

Comment on tue une Ville.

Liège a dû son développement autrefois à la Meuse, qui lui ouvrait la France et la Hollande, jusqu'à la Mer. Plus tard, elle le dut aux grands ex-~~ports~~ vers l'Allemagne et de Paris qui s'y rencontrent.

Aujourd'hui la Meuse n'est plus navigable. Le chemin naturel qui relie la Wallonie à l'Océan doit rester fermé au profit d'Anvers.

Demain les Flamingants nous enlèveront, au profit du Limbourg, la grande ligne d'Ostende-Vienne ; et après demain, par la jonction de Bruxelles, la ligne Liège-Paris.

Les anciens Liégeois, à différentes époques, ont manifesté leur énergique patriotisme pour moins que cela.

Peu de mots, mais qui portent. Ils sont lourds de faits et d'idées. Félicitons l'ami anonyme qui rédigea ces formules condensées.

Subsides — La littérature dramatique flamande est comblée de subsides.

Un spirituel ami nous communique le programme de représentations données au Théâtre flamand de Bruxelles — programme pris au hasard :

Gazette, 14 octobre : « Dimanche soir, première de « *De Pianomeesteres* » (« La maitresse de piano »), pièce en cinq actes et six tableaux de MM. F. DUQUESNEL et André BARDE ; cette pièce fut interprétée plus de deux cents fois à Paris. Lundi, mercredi et jeudi, même spectacle. Mercredi 25 octobre prochain, première représentation de la troupe d'opérette de Nederlandsch Tooneel de Gand (Directeur : Arth. Hendrikx, « *Het lustige Weeuwtje* » (« *La Veuve Joyeuse* »), opérette en trois actes de V. Léon et Léo STEIN, musique de Franz Lehar.

Ibid. 22 octobre. — Aujourd'hui dimanche, en matinée à prix réduits, « *De Pianomeesteres* », comédie en cinq actes de F. DUQUESNEL et A. BARDE ;

le soir et demain lundi, deux représentations de « Genoveva van Brabant », drame en cinq actes et neuf tableaux, d'après Schmid et Wouters.

Chronique, 29 octobre. — Dimanche, grande matinée populaire à prix réduits, « Genoveva van Brabant », drame en cinq actes et neuf tableaux.

Le soir, première à Bruxelles de « Robinson Crusoé », drame à grand spectacle en sept actes de Pierre DECOURCELLE, auteur des « Deux Gosses ».

Lundi, représentation organisée par la société Réunion chorale, de Schaerbeek, « De Millioenen van Santino », drame en neuf tableaux de A. MOREL.

Mercredi, à 2 heures, à l'occasion de la Toussaint, deuxième matinée populaire à prix réduits « Genoveva van Brabant ».

Le soir et mercredi « Robinson Crusoé ».

.. Un arrêt du 10 juin 1911 autorise la fondation par M. Auguste Beernaert, ministre d'État, d'un prix de littérature flamande (Pasinomie, p. 185).

Pauvre académie flamande !

Et l'on n'a point démenti cette information du *Pourquoi Pas* :

Naguère, le gouvernement acquit pour y loger le Ministre des Colonies, l'hôtel de M. le prince de Croy, et une partie de l'ameublement ancien qui le garnissait. L'hôtel fut transformé dans le goût moderne. Le mobilier jurant avec le modern-style des appartements, il fallut le remplacer. Meubles et bibelots évalués 200.000 francs viennent de quitter l'hôtel ministériel. Et M. le Ministre Pouillet en a fait don à l'Académie flamande.

Par contre, le même ministre refuse 10.000 francs à la Société de Littérature wallonne pour éditer l'admirable dictionnaire des dialectes wallons-français dont nous avons vu les premières feuilles, qui fera époque dans la philologie romane et qui est l'une des entreprises scientifiques les plus considérables qu'on ait encore faites en Belgique.!

.. L'académie flamande est une belle institution.

Elle nous envoie le 14 novembre 1911, une liste des prix qu'elle propose en concours pour 1912 et les années suivantes, nous priant de signaler leur existence à nos lecteurs. La brochure est adressée « *den Heer Hoofdopsteller Wallonia L. Mignonstraat, Luik* », lequel est supposé connaître le flamand.

Un avis signé du secrétaire, M. Edouard Gailliard, prie les membres de l'académie ou les particuliers d'envoyer à l'académie, tous les livres, brochures, publications relatives à la lutte pour la langue flamande, et de lui faire parvenir aussi toutes les affiches, placards, affichettes, billets à coller, etc, intéressant le combat pour le flamand.

« Pour les archives de notre Institution Royale », dit M. Gailliard.

Et c'est nous qui payons.

.. Question de M. Jules Destrée, en date du 1^{er} décembre, publiée le 5, avec la réponse du Ministre :

« On a institué pour les serre-freins de Châtelineau un cours de flamand à Charleroi ; 3 agents sur 40 se sont fait inscrire. On leur a donné les services les plus faciles, au détriment des autres, pour leur permettre de suivre ce cours. M. le Ministre ne pourrait-il pas rétablir l'ancien roulement ? »

En répondant, le Ministre reconnaît que les gardes privilégiés font moins de services de nuit ; il allègue qu'ils ont moins de jours de repos, — ce qui est naturel — et il ne promet pas de rétablir l'égalité.

Wallons flamingants. — M. Fernand DAUMONT est un nouveau converti. Son érudition, toute fraîche, s'est déversée d'un jet dans les deux volumes d'un livre intitulé : le *Mouvement Flamand en Belgique* (fr. 7.50 ; Société belge de librairie, r. Royale, 15, Bruxelles), consacré à la défense de ce mouvement.

WALLONIA en fera-t-elle le compte-rendu ? Oui, si l'ouvrage en vaut la peine. Mais ce ne sera pas du gré de l'auteur. M. Daumont a déclaré, en effet, au directeur de Wallonia, qu'il ne se souciait point de voir son livre critiqué de parti pris, et qu'il ne l'enverrait à la revue que si elle lui promettait une analyse tout-à-fait objective ; il la définit : ou favorable, ou nue de critiques... M. Daumont n'a pas confiance en nos collaborateurs. Il les suppose incapables de se rendre à de bonnes raisons. Il n'espère pas que ses raisons convainquent de braves gens. Il ne les trouve pas assez bonnes pour cela. Ce n'est pas aux Wallons qu'il s'adresse : ils ont trop mauvaise tête ; c'est aux Flamands, aux Flamingants, par qui il espère n'être pas contredit. Ce sera le grand succès de sa carrière. Il évitera le chagrin d'entendre la voix de l'adversaire, d'entendre une réfutation. Et n'écoulant que la voix de ses amis, il conservera la foi du charbonnier. Il dira : *credo quia germanicum*. C'est un credo, sans doute...

Les Amis. — Dès ce mois, WALLONIA consacre une chronique spéciale aux *Amis de l'Art Wallon*. Il n'est pas utile que je dise, ici, ce que les lecteurs trouveront en tournant la page.

Félicitons-nous de ce qu'un généreux et grand wallon, Jules Destrée, ait songé à rendre vivante une pensée caressée par des milliers d'hommes, à perpétuer par une œuvre d'action le souvenir éblouissant de l'Exposition d'art wallon ancien qui fut réunie à Charleroi.

De l'action et de l'âme ! Donnons sans compter. Il y va de nous.

Il s'est constitué aussi une Fédération des Artistes wallons dont nous aurons à reparler.

Enfin, les étudiants de l'Université de Liège ont formé une ligue antiflamingante dont la jeune activité s'est manifestée déjà par une série de conférences.

F. Mallieux.